

MODE OPERATOIRE POUR S'INSCRIRE :

Les adhésions au SPUC Judo se font désormais en ligne en cliquant sur le lien indiqué sur le site du club.

En effet, quelque soit le mode de règlement choisi pour adhérer à l'association il vous sera demandé de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Vous pourrez ensuite choisir le mode de règlement que vous souhaitez en fonction de la catégorie dans laquelle est inscrit l'adhérent.

Comment régler mon adhésion au club par carte bleue :

Nous privilégions le mode de règlement par carte bleue. Ce mode de règlement est accessible via la plateforme d'adhésion soit en paiement comptant soit en choisissant l'option 3 fois sans frais.

Je Bénéficie des réductions Pass'Sport de 70€ et/ou d'un bon de réduction de 10€ de la Mairie de Pessac. Comment en profiter ?

Le **Pass'Sport** est une **aide financière de 70 €** par enfant ou jeune adulte, destinée à **payer (en partie ou en totalité) l'adhésion/licence** dans un club ou une association sportive. Cette aide est versée selon des critères d'éligibilité et d'âge. Les bénéficiaires reçoivent **un e-mail** du ministère des Sports (à partir de **fin août** en général), avec un **code unique Pass'Sport**. Ce code est à **présenter au club** au moment de l'inscription.

Vous pouvez également bénéficier d'une réduction de 10€ émis par la Mairie de Pessac en présentant un coupon de réduction. Ces coupons de réductions sont à récupérer directement en Mairie. Pour en bénéficier, il vous faudra nous transmettre le bon de 10€.

Pour bénéficier des réductions Pass'Sport et/ou Réduction Mairie, vous devez choisir le tarif correspondant en fonction de la catégorie dans laquelle je m'inscris ou j'inscris mon enfant (La réduction sera directement appliquée).

Vous devrez néanmoins fournir les justificatifs dans le dossier d'inscription et déposer au club le bon de réduction Mairie.

Je souhaite payer en chèque, en espèce ou en chèques vacances. Comment faire ?

Il est possible de régler votre licence et votre adhésion en chèque, espèce ou chèques vacances. Vous devrez néanmoins remplir le fichier d'inscription en ligne et choisir le tarif « gratuit » sur le site internet.

Une fois le dossier d'inscription en ligne finalisé, vous devrez prendre obligatoirement Rendez-Vous avec un membre du bureau pour régler votre adhésion. Cette étape est importante car elle permettra aux membres du bureau d'assurer une bonne gestion de l'association sans courir après les règlements d'adhésion. Dans l'éventualité où un adhérent ne prendrait pas RDV avec un membre du bureau dans le mois suivant son inscription en ligne et sans justificatif, le bureau pourrait procéder à une mesure d'exclusion de l'association.

Certificat Médical ou questionnaire médical... Comment m'y retrouver ??

Trois cas de figures sont à distinguer :

- *Pour les adhérents Mineurs :*

Aucun certificat médical n'est exigé **pour le renouvellement, sauf si au moins une réponse est positive sur le questionnaire de santé du mineur. Si au moins une réponse est positive, un nouveau certificat médical est obligatoire.** Au moment de votre inscription, vous devrez charger le document (attestation ou certificat médical) dans le dossier d'inscription en ligne.

- *Pour les majeurs de moins de 30 ans :*

Un seul certificat médical suffit, à condition qu'il ait été délivré à partir de la majorité, soit l'année des 18 ans. Ensuite, pour renouveler la licence chaque année, il suffit de remplir le questionnaire santé et transmettre l'attestation. Si **au moins une réponse est positive, un nouveau certificat médical est obligatoire.** Au moment de votre inscription, vous devrez charger le document (attestation ou certificat médical) dans le dossier d'inscription en ligne.

- *Pour les majeurs de plus de 30 ans :*

À partir de 30 ans, le certificat médical est obligatoire tous les 5 ans, **sous réserve que le questionnaire de santé annuel soit négatif. Si au moins une réponse est positive, un nouveau certificat médical est obligatoire.** Au moment de votre inscription, vous devrez charger le document (attestation ou certificat médical) dans le dossier d'inscription en ligne.

Quels sont les documents à joindre également dans mon dossier d'inscription :

En plus du certificat médical ou de l'attestation médicale, vous devrez joindre à votre dossier d'inscription en ligne :

- Autorisation de droit à l'image
- Autorisation Parental pour les mineurs

Pour cela, vous devrez télécharger les documents sur notre site internet et les intégrer dans votre dossier d'inscription en ligne.

Pourriez-vous m'expliquer ce qu'est le Passeport Judo :

Lors de votre inscription en ligne, vous avez la possibilité d'acheter un passeport pour la somme de 8€. Ce passeport est obligatoire à compter de la catégorie Mini-Poussins pour les enfants qui souhaitent faire des compétitions ou des animations. Sans ce passeport, l'inscription aux compétitions ou animations via le club ne sera pas possible pour votre enfant.

Aussi, si vous souhaitez que votre enfant participe à des compétitions ou des animations, nous vous conseillons d'acheter un passeport et de le commander en ligne. En effet, dans un souci de gestion, le club ne commandera que les passeports achetés en ligne via le site du club ou la boutique du club.

Est-il possible d'acheter un kimono pour mon enfant :

En effet, lors de votre inscription en ligne, vous avez la possibilité d'acheter un kimono pour votre enfant au logo du club. Il vous suffit de choisir la taille et nous commanderons le kimono pour votre enfant. Vous souhaitez une aide sur le choix de la taille, n'hésitez pas à demander au professeur où à un membre du bureau.

Il est aussi possible de commander le kimono via la boutique en ligne du club si vous ne souhaitez pas le commander au moment de l'inscription. Dans un souci de gestion des stocks, le club ne commandera que les kimonos achetés en ligne via le site du club ou la boutique du club.

Vous pouvez également commander sur notre boutique en ligne des sweats, tee-shirts ou autres textiles pour vos enfants ou pour vous-même.